

M A I R I E D E D R A G U I G N A N

DÉPARTEMENT



D U V A R

DECISION MUNICIPALE N° 17-011

Objet : Paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) des titres de recettes individualisés.

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération n° 2007-024 en date du 28 février 2007, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé les régisseurs à accepter le Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Vu la délibération n° 2014-023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014 et n° 2015-155 du 12 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-22-7° ;

Considérant la nécessité pour la commune de Draguignan d'autoriser le paiement des titres de recettes individuels par CESU, afin de minorer le montant des créances non recouvrées,

DECIDE :

Article 1: Les familles ont la possibilité de recouvrer les titres de recettes individuels concernant des prestations de garde d'enfants par Chèque Emploi Service Universel (CESU), à ces fins, la collectivité s'inscrita auprès du centre de remboursement des CESU.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au Registre des décisions municipales.

Le maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de Toulon, territorialement compétent.

Fait à DRAGUIGNAN, le - 1 FEV. 2017



Le Maire,

Richard STRAMBIO